



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 5 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

#### Huitième session

Rome, 26-28 novembre 2024

### EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

#### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-3
II. Historique .....	4-7
III. Consultation écrite .....	8-10
IV. Examen du Plan d'action mondial .....	11-15
V. Indications que le Groupe de travail est invité à donner .....	16
<i>Appendice I:</i> Réaffirmer la mobilisation de la communauté internationale à l'égard du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières – <i>Projet de résolution</i>	

## I. INTRODUCTION

1. À sa 19<sup>e</sup> session ordinaire, en 2023, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur la mise en œuvre et l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial). Elle a aussi pris note du projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (le deuxième rapport).

2. La Commission a demandé au secrétariat de consulter les membres de la Commission, les points focaux nationaux chargés des ressources génétiques forestières (RGF) et les réseaux régionaux travaillant sur cette question afin de recueillir des avis sur la nécessité de réviser le Plan d'action mondial<sup>1</sup>. Elle a également recommandé que la FAO élabore, sur la base des conclusions de la consultation écrite, un projet de Plan d'action mondial révisé ou tout autre document qu'elle jugera utile de rédiger, et le soumette au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) à sa 8<sup>e</sup> session, ainsi qu'à la Commission, à sa 20<sup>e</sup> session ordinaire, afin qu'ils l'examinent. Le Conseil de la FAO a approuvé les recommandations de la Commission<sup>2</sup>.

3. Le document reprenant les conclusions de la consultation écrite sur la révision du Plan d'action mondial<sup>3</sup> récapitule les avis reçus dans le cadre de la consultation. Le présent document rappelle succinctement les observations transmises et présente au Groupe de travail, sur la base de ces observations, un projet d'amendements du Plan d'action mondial pour examen. On trouvera aussi, à l'appendice I, un projet de résolution intitulé *Réaffirmer la mobilisation de la communauté internationale à l'égard du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*, que le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander en plus des amendements ou à leur place.

## II. HISTORIQUE

4. Le Plan d'action mondial a été adopté par la Commission en avril 2013<sup>4</sup> pour donner suite aux priorités stratégiques recensées dans le premier rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde<sup>5</sup>. Il a ensuite été adopté par la Conférence de la FAO, en juin 2013<sup>6</sup>. Le Plan d'action mondial est un document à évolution continue qui peut être mis à jour en fonction de la suite que la Commission décide de donner.

5. Dans le Plan d'action mondial sont énumérées 27 priorités stratégiques nationales, régionales et internationales visant à améliorer la gestion des RGF. Elles sont classées en quatre grands groupes:

- amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives aux RGF;
- conservation des RGF (*in situ* et *ex situ*);
- utilisation durable, mise en valeur et gestion des RGF;
- politiques, institutions et renforcement des capacités.

6. Le Plan d'action mondial a un caractère facultatif et non contraignant. Son interprétation ou sa mise en œuvre ne doivent pas aller à l'encontre des dispositions de la législation nationale et des accords internationaux éventuellement applicables. La priorité relative de chacune de ces priorités stratégiques et des mesures correspondantes peut être très variable d'un pays et d'une région à l'autre. Elle sera fonction des ressources génétiques elles-mêmes, du milieu naturel ou des systèmes de

---

<sup>1</sup> CGRFA-19/23/Rapport, paragraphe 70.

<sup>2</sup> CL 174/REP, paragraphe 33.

<sup>3</sup> CGRFA/WG-FGR-8/24/5/Inf.1.

<sup>4</sup> CGRFA-14/13/Rapport, appendice F.

<sup>5</sup> FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources* (L'État des ressources génétiques forestières dans le monde). Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>.

<sup>6</sup> C 2013/REP, paragraphe 77.

production concernés, des capacités de gestion effectives, des ressources financières disponibles ou des orientations générales déjà en cours de définition pour la gestion de ces ressources génétiques.

7. En 2017, la Commission a adopté les cibles, indicateurs et moyens de vérification relatifs aux RGF, à utiliser pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Des récapitulatifs des activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont présentés à la Commission et au Groupe de travail à chacune de leur session. En février 2019, la Commission a aussi adopté une stratégie de financement en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et a approuvé les *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières*.

### III. CONSULTATION ÉCRITE

8. Le projet révisé de deuxième rapport a été publié le 1<sup>er</sup> juillet 2024 en vue de recueillir des informations et des observations. En réponse à la demande de la Commission, la FAO a mis au point un formulaire en ligne<sup>7</sup> afin de déterminer, sur la base des avis saisis, s'il était nécessaire de réviser le Plan d'action mondial. Le formulaire a été transmis le 2 juillet 2024 par voie électronique aux points focaux nationaux chargés des RGF, aux points focaux nationaux auprès de la Commission, aux réseaux régionaux consacrés aux RGF et aux partenaires internationaux. Le formulaire, disponible en anglais, en espagnol et en français, était à compléter avant le 30 août 2024. Onze points focaux nationaux chargés des RGF<sup>8</sup>, deux points focaux nationaux auprès de la Commission<sup>9</sup> et une organisation internationale<sup>10</sup> ont transmis leurs avis et réponses écrites.

9. Selon la plupart des personnes ayant répondu, le Plan d'action mondial et ses 27 priorités stratégiques restent parfaitement d'actualité et permettent de poursuivre l'action en faveur d'une amélioration de la gestion des RGF. Quelques-unes se sont dites préoccupées de l'absence de progrès notables dans la mise en œuvre du Plan, notamment en ce qui concerne le domaine prioritaire 1. Beaucoup ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de réviser ou de modifier le Plan. D'autres ont proposé des changements, dont rend compte la section qui suit.

10. Plusieurs ont proposé d'améliorer et de simplifier le suivi de la mise en œuvre du Plan et la communication d'informations à ce sujet, ce qui inciterait un nombre toujours plus grand de pays à y contribuer à l'avenir. Certaines personnes ont dit espérer que grâce au nouveau système mondial d'information sur les RGF, le nombre de pays communiquant des informations croîtrait. Il a aussi été noté que les définitions et concepts figurant dans le Plan d'action mondial restent interprétés différemment selon les pays.

### IV. EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL

#### a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 1)

11. D'après les avis exprimés au sujet du domaine prioritaire 1, l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les RGF reste un domaine de travail fondamental. Cette conclusion est aussi étayée par les résultats dont rend compte le deuxième rapport. Les avis exprimés à propos des quatre priorités stratégiques au titre de ce domaine prioritaire indiquent que toutes restent d'actualité. Selon la plupart des personnes ayant répondu, il n'est pas nécessaire d'y apporter des modifications. Cependant, un certain nombre d'entre elles ont proposé des changements, repris dans le projet d'amendements figurant dans le tableau 1.

12. Ils concernent en premier lieu la collecte de savoirs traditionnels sur les RGF, notamment les moyens employés pour récupérer ces informations auprès des peuples autochtones et des communautés locales. Au titre de la priorité stratégique 4, il a aussi été proposé que le Groupe de

<sup>7</sup> CGRFA/WG-FGR-8/24/5/Inf.1, *appendice I*.

<sup>8</sup> Allemagne, Brésil, Burkina Faso, Canada, Équateur, Finlande, Kenya, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Pologne et Tchèque.

<sup>9</sup> République centrafricaine et Yémen.

<sup>10</sup> Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF).

travail envisage l'ajout d'une référence aux principes CARE<sup>11</sup> et FAIR<sup>12</sup>. Il a aussi été noté que les systèmes d'information régionaux constituent une méthode rationnelle et économique pour bon nombre de pays. À l'heure actuelle, cependant, il n'existe pas de priorité stratégique distincte pour l'échelle régionale dans le domaine prioritaire 1. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions d'amendement figurant dans le tableau 1. Le texte qu'il est proposé de supprimer est barré, tandis que les propositions de nouveau texte sont soulignées et entre crochets.

**Tableau 1.** Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 1.

<p><b>Priorité stratégique 1: Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des RGF</b></p> <p><b>Justification:</b> Les informations sur les RGF sont insuffisantes dans de nombreux pays. En outre, les paramètres nécessaires pour planifier la gestion durable des RGF ne figurent généralement pas dans les inventaires forestiers nationaux. Or des informations de référence sur la situation, les évolutions et les caractéristiques des RGF sont nécessaires pour définir et revoir régulièrement les priorités en matière d'utilisation durable et de conservation, ainsi que pour mettre au point des programmes de domestication et d'amélioration des arbres [<u>en ce qui concerne les produits forestiers ligneux et non ligneux</u>].</p> <p><b>Mesures à prendre:</b> Promouvoir l'inventaire et la caractérisation des espèces. Promouvoir la cartographie de la répartition des populations d'espèces importantes ou prioritaires. Renforcer les capacités dans le domaine des <b>herbiers et prospections botaniques nationaux</b> en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières. [<u>Mettre au point des outils permettant d'harmoniser la collecte de données et de regrouper les informations.</u>]</p> <p>Élaborer des <b>normes techniques, protocoles et systèmes de documentation</b> [<u>d'information</u>] permettant d'évaluer[, de caractériser] et de suivre la situation [<u>et la</u>] <del>en matière de</del> gestion des RGF. Promouvoir et appuyer la mise au point de <b>listes de contrôle nationales et régionales</b> énumérant les espèces et de mécanismes permettant de les mettre à jour régulièrement.</p> <p><b>Mettre en place des réseaux de banques de gènes, d'unités d'information et de bases de données</b> intéressant les forêts, et améliorer la gestion et le partage des informations aux niveaux national[, régional] et international.</p>
<p><b>Priorité stratégique 2: Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF</b></p> <p><b>Justification:</b> Les <b>savoirs traditionnels</b> peuvent apporter une contribution significative au développement durable grâce à des pratiques comme la conservation et l'utilisation durable des végétaux au niveau local, et participer à la résolution de graves problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Il convient donc de préserver les connaissances traditionnelles sur les RGF en procédant à des évaluations nationales et en améliorant le relevé d'informations.</p> <p><b>Mesures à prendre:</b> Promouvoir, au niveau national, les évaluations et le relevé d'informations sur les connaissances traditionnelles relatives à l'utilisation et à la gestion des RGF <del>par les communautés locales</del> [<u>avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales</u>].</p> <p>Mettre au point [<u>et renforcer</u>] des mécanismes d'enregistrement et des <del>bases de données</del> [<u>systèmes d'information</u>] nationaux et infranationaux concernant les savoirs traditionnels afin de [<u>d'évaluer,</u></p>

<sup>11</sup> Collective Benefit (intérêt collectif), Authority to Control (droit de regard), Responsibility (responsabilité), Ethics (éthique).

<sup>12</sup> Findable (facile à trouver), Accessible (accessible), Interoperable (interopérable), Reusable (réutilisable).

de gérer,] [de] préserver, [de] protéger et [de] promouvoir [efficacement] les connaissances traditionnelles sur les RGF. [Mettre au point des protocoles normalisés afin d'harmoniser la collecte des savoirs traditionnels.]

Le cas échéant, formuler des orientations relatives à l'enregistrement, l'accessibilité, l'archivage et l'utilisation des connaissances traditionnelles sur les RGF aux niveaux national, infranational et local, en faisant participer de façon effective [et volontaire] les communautés autochtones et locales et en tenant compte des initiatives similaires lancées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

[Faciliter la participation active des peuples autochtones et des communautés locales dans la collecte, la gestion et l'application des connaissances traditionnelles et encourager le dialogue et la collaboration entre les peuples autochtones et les communautés locales et les autorités compétentes.]

### **Priorité stratégique 3: Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF**

**Justification:** Aux niveaux mondial, régional et national, on ne dispose pas d'indicateurs solides reposant sur des bases scientifiques, réalistes et pertinents du point de vue des politiques qui permettraient de définir une ligne de référence et de suivre la situation et les évolutions des RGF et de leur gestion. Il est donc nécessaire de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des protocoles normalisés pour l'inventaire, la caractérisation et le suivi. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination des recherches portant sur le recensement, la cartographie et la caractérisation des populations et de faire en sorte que leurs résultats aient une incidence forte sur les politiques de gestion des RGF.

**Mesures à prendre: Élaborer des critères et indicateurs mondiaux** pour évaluer la situation et les évolutions des RGF dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et des autres programmes liés aux forêts.

[Renforcer les normes techniques, les protocoles internationaux et l'application de définitions normalisées en vue de l'inventaire et de la caractérisation des RGF et du suivi des évolutions et des risques dans ce domaine.] Mettre au point des protocoles permettant une évaluation et un suivi participatifs des RGF.

### **Priorité stratégique 4: Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres**

**Justification:** [Le deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde] ~~L'état des ressources génétiques forestières dans le monde~~ fournit le premier [un] aperçu mondial de la diversité, de la situation et des évolutions des RGF, ainsi que des capacités nationales, régionales et mondiales permettant de gérer ces ressources. De nombreux [pays indiquent] ~~rapports nationaux révèlent~~ que les connaissances relatives aux RGF sont extrêmement lacunaires et que les informations disponibles au niveau national sont éparses et difficiles d'accès. En outre, les programmes de recherche souffrent d'une pénurie de ressources financières, surtout dans les pays en développement. Il est donc urgent d'améliorer l'accès aux informations sur les RGF pour toutes les parties intéressées, tout en développant la base de connaissances nécessaire à l'utilisation et à la gestion durables de ces ressources. Il est tout aussi indispensable que les pays renforcent leur soutien financier aux activités de recherche.

**Mesures à prendre:** Améliorer l'accès aux informations en mettant au point et en renforçant des mécanismes qui permettent leur gestion et leur partage aux niveaux national[, régional] et mondial.

[Les informations devraient être recueillies suivant les principes CARE<sup>13</sup> et FAIR<sup>14</sup> et tenir compte des connaissances scientifiques mais aussi traditionnelles.]

Encourager la création et la mise à jour régulière de ~~bases de données consacrées~~ [systèmes d'information consacrés] aux ressources génétiques forestières aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial. [Encourager la collaboration entre le monde de la recherche, les peuples autochtones et les communautés locales et les institutions publiques afin de recueillir, de valider et de mettre à jour les données. Renforcer les capacités techniques en matière de gestion des systèmes d'information.]

Améliorer l'accès aux informations sur les espèces forestières pour un large éventail de parties intéressées, y compris les ~~communautés~~ [peuples] autochtones et [les communautés] locales.

## b) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 2)

13. Selon les avis communiqués au sujet du domaine prioritaire 2, la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF est essentielle à la préservation de la diversité génétique des arbres forestiers et d'autres espèces végétales ligneuses. Les avis exprimés sur les sept priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 2 indiquent que toutes restent d'actualité et les conclusions du deuxième rapport confirment qu'il faut aller plus loin dans ce domaine. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions d'amendement figurant dans le tableau 2.

**Tableau 2.** Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 2.

### **Priorité stratégique 5: Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation *in situ* des RGF**

**Justification:** Dans le contexte actuel qui se caractérise par une pression croissante sur les terres et les ressources forestières, les forêts primaires et les zones protégées restent les meilleurs refuges pour les RGF menacées. Une proportion importante de végétaux sauvages et/ou endémiques ne se trouve que dans ces zones. En outre, la structure de la population génétique naturelle n'est conservée que dans ces forêts. C'est dans les forêts naturelles protégées, qui demeurent les meilleurs laboratoires d'étude de l'écologie et de la biologie des espèces, que l'on peut le mieux évaluer et comprendre les processus naturels qui participent de la dynamique des RGF. Il convient donc de promouvoir les contributions des forêts primaires et des zones protégées au développement des connaissances sur les espèces végétales et à la conservation des RGF.

**Mesures à prendre:** Développer la collaboration entre les institutions et les programmes chargés des zones forestières protégées et ceux qui sont responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des RGF, comme les centres nationaux de reproduction des arbres, les centres de semences d'arbres et les autres institutions de collecte et de conservation de matériel génétique opérant au niveau national ou régional.

Promouvoir et renforcer le développement des activités nationales d'évaluation et de conservation des RGF dans les forêts primaires, dans les zones protégées et dans les forêts de conservation en faisant participer les ~~communautés~~ [peuples] autochtones et [les communautés] locales, selon qu'il conviendra.

<sup>13</sup> Collective Benefit (intérêt collectif), Authority to Control (droit de regard), Responsibility (responsabilité), Ethics (éthique).

<sup>14</sup> Findable (facile à trouver), Accessible (accessible), Interoperable (interopérable), et Reusable (réutilisable).

[Améliorer la législation, renforcer la mobilisation des parties prenantes et accroître la disponibilité des ressources humaines et financières afin d'améliorer la gestion et le suivi des zones protégées. Remettre en état les forêts dégradées et élargir les réseaux consacrés aux zones protégées, particulièrement dans les zones comportant des RGF menacées, pour renforcer la connectivité.]  
Gérer les réserves génétiques au sein des zones protégées de façon à préserver la capacité d'évolution des espèces visées.

**Priorité stratégique 6: Promouvoir la création et le développement de systèmes de conservation *ex situ* efficaces et durables, y compris des collections *in vivo* et des banques de gènes**

**Justification:** Un programme de conservation des RGF doit associer des mesures de conservation *in situ* et *ex situ*. La conservation *ex situ* de ces ressources consiste à mettre en place des stratégies d'échantillonnage pour capturer un maximum de composantes de la diversité génétique intra- et interpopulation des espèces cibles. Dans de nombreux cas, la conservation *ex situ* est l'unique option disponible pour conserver la diversité génétique intraspécifique présente dans des populations périphériques ou isolées<sup>15</sup> qui sont gravement menacées par les changements de l'utilisation des terres ou par des conditions environnementales (sécheresse, inondations, salinité, etc.). Les principaux objectifs d'un programme de conservation *ex situ* visant une espèce particulière sont les suivants:

- constituer une mesure de sauvegarde lorsque des moyens de conservation *in situ* ne sont pas utilisables ou disponibles;
- faire en sorte qu'un maximum de composantes de la diversité d'une espèce soient conservées; et
- gérer la régénération de l'espèce en dehors de son aire naturelle (provenance) d'une manière plus contrôlée, avec des objectifs d'utilisation ou de conservation spécifiques.

**Mesures à prendre:** Promouvoir la documentation, la caractérisation, la régénération et l'évaluation du matériel génétique forestier.

Collecter des semences qui soient représentatives de la diversité naturelle.

Créer des collections de semences améliorées.

Encourager l'utilisation de procédures[, technologies et infrastructures] après-récolte qui préservent la qualité de la semence avant et après la conservation *ex situ*.

[Faciliter la mise en place de banques de gènes nationales, sous-régionales et régionales consacrées aux RGF, ainsi que de pépinières spécialisées et de jardins botaniques.][Encourager la collaboration entre les instituts de recherche, les gouvernements, les communautés locales et les organisations internationales, à l'appui de la gestion et du suivi des collections.]

Encourager et appuyer les initiatives des communautés [peuples] autochtones et [des communautés] locales visant à conserver les RGF.

Favoriser et mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de participer à la conservation des RGF.

Encourager les études sur la récolte, la qualité, la conservation et la reproduction des semences.

Promouvoir et encourager les recherches portant sur la conservation d'espèces à semence récalcitrante.

<sup>15</sup> FAO, FLD, Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol. 3: In plantations and genebanks (ex situ)*. Rome.

Encourager la mise en place de mesures d'incitation en faveur de la conservation *ex situ*.

### **Priorité stratégique 7: Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière**

**Justification:** Les populations d'espèces forestières marginales sont fragiles et plus enclines à la dégradation que les populations centrales car elles présentent une variation moins importante. La dynamique évolutive peut avoir des effets particuliers sur les populations de lisière et aboutir à des adaptations spécifiques. Il faut donc considérer ces populations comme hautement prioritaires dans le cadre des stratégies et programmes de conservation mondiaux et régionaux.

**Mesures à prendre:** Élaborer des directives relatives à l'inventaire des populations d'espèces forestières marginales et au relevé d'informations à leur sujet, et promouvoir leur gestion et leur conservation en les intégrant aux réseaux de conservation et en mettant l'accent sur la participation des communautés locales.

[Mener des études de terrain et de télédétection approfondies afin de recenser et de mettre en évidence les populations marginales et/ou de lisière.][Mettre au point des systèmes de suivi à long terme pour surveiller les évolutions et les risques concernant les populations.]

Contribuer à [Appuyer] l'élaboration de programmes [et la collaboration], aux niveaux mondial et régional, ~~qui visent à~~ [afin d']évaluer les populations marginales et à [de] promouvoir leur conservation et leur évaluation aussi bien *in situ* qu'*ex situ*.

[Renforcer la connectivité de l'habitat, y compris au moyen de couloirs écologiques, à l'appui de la conservation de populations marginales et/ou de lisière.]

### **Priorité stratégique 8: Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles**

**Justification:** Les agriculteurs contribuent à la gestion et à la conservation des RGF sur les exploitations dans le cadre de systèmes traditionnels d'utilisation des terres, comme les systèmes d'agroforesterie. Ils ont donc une influence sur la diversité interspécifique et intraspécifique des espèces se trouvant dans le paysage. Par ailleurs, les RGF gérées dans le cadre de systèmes d'agroforesterie traditionnels sont gravement menacées du fait de l'absence de régénération imputable aux pressions croissantes qui pèsent sur les ressources forestières et des tendances actuelles en matière d'intensification agricole. Il est donc nécessaire de traiter la question de la gestion des RGF sur les exploitations dans les pays où l'agroforesterie est une pratique courante.

**Mesures à prendre:** Mettre au point des outils méthodologiques relatifs à la gestion et à la conservation sur les exploitations d'espèces importantes du point de vue de l'agroforesterie.

Évaluer la situation de ces espèces en matière de conservation et de gestion aux niveaux national et régional.

Prêter une assistance technique [, encourager le renforcement des capacités et mettre en place des mesures incitatives] en vue de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des RGF sur les exploitations [, notamment au moyen de partenariats entre les secteurs agricole et forestier].

[Évaluer et améliorer les systèmes d'agroforesterie traditionnels.]

[Élaborer des directives et des programmes de gestion durable qui intègrent l'agroforesterie et la conservation et l'utilisation de RGF.]

[Sensibiliser les agriculteurs aux avantages de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durables des RGF sur les exploitations.]

**Priorité stratégique 9: Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les communautés [peuples] autochtones et [les communautés] locales dans la gestion et la conservation durables des RGF**

**Justification:** Les forêts gérées par les communautés [peuples] autochtones et [les communautés] locales jouent bien souvent un rôle plus important que les zones protégées dans la conservation des ressources génétiques. Il a été prouvé que ce mode de gestion des forêts constituait l'un des moyens les plus efficaces pour concilier la conservation des ressources et la ~~lutte contre la pauvreté~~ [création de richesse]. Dans les pays où la gestion des forêts par les communautés autochtones et locales est possible, il est important que le rôle de ces forêts soit reconnu et mieux soutenu.

**Mesures à prendre:** Évaluer l'état de conservation et de gestion des RGF dans les forêts gérées par les communautés [peuples] autochtones et [les communautés] locales.

Fournir un appui technique [et renforcer les capacités en vue de] pour la gestion et [de] la conservation durables des RGF dans les forêts gérées par les communautés [peuples] autochtones et [les communautés] locales.

[Encourager la mobilisation et la fourniture de ressources financières à l'appui des activités de conservation des RGF menées et gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.]

[Assurer la représentation et la participation équitables des peuples autochtones et des communautés locales dans les décisions prises en matière de RGF, ainsi que la reconnaissance et l'application de leurs droits fonciers.]

**Priorité stratégique 10: Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires**

**Justification:** Compte tenu de la complexité du sujet, il est judicieux d'adopter une approche par espèce pour ce qui est de la gestion des RGF. Les processus qui sous-tendent la dynamique de la diversité génétique déterminent l'adaptation et la performance d'une espèce dans un environnement donné. On considère que l'approche par espèce est utile pour comprendre et mettre en valeur les RGF. Étant donné le nombre élevé d'espèces forestières présentes dans chaque pays, celles-ci ne peuvent pas toutes faire l'objet d'activités ou de programmes de recherche. Il convient donc de recenser les espèces prioritaires aux niveaux national et infranational, et de veiller à ce que les priorités ainsi définies soient partagées aux niveaux régional et international afin de mieux concentrer les efforts et d'utiliser les ressources plus efficacement.

**Mesures à prendre:** Promouvoir les réseaux de recherche axés sur des espèces importantes aux niveaux national, régional et international.

Mettre à jour régulièrement les listes d'espèces prioritaires aux niveaux national et régional.

Prêter un appui international à l'élaboration de directives permettant d'établir des priorités entre les espèces et de déterminer les domaines de recherche prioritaires.

L'établissement de ces priorités pourrait être centré sur les espèces, les populations ou les variétés dont les populations sont réduites ou menacées d'extinction, ainsi que sur les espèces de diverse valeur, actuelle et future, notamment celles qui présentent un intérêt stratégique, scientifique ou économique. Les valeurs de ces espèces, populations, races ou variétés pourraient être liées à des facteurs tels que l'intérêt socioéconomique, l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire ou l'adaptation au changement climatique, ou encore à leur importance religieuse ou culturelle aux niveaux local, national ou international.

[Mettre au point des critères normalisés permettant de classer les espèces par ordre de priorité.]

[Prendre en compte les conventions et programmes internationaux qui peuvent permettre de recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires.]

**Priorité stratégique 11: Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation *in situ* et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale**

**Justification:** L'approche écosystémique est un moyen de gérer des écosystèmes entiers de manière holistique sans exclure d'autres modes de gestion et de conservation, comme les outils de gestion spécifiques à un lieu et les pratiques de conservation spécifiques à une espèce. Idéalement, toutes ces approches devraient être intégrées au travers de réseaux régionaux, le cas échéant.

Il est nécessaire de disposer de stratégies régionales visant la conservation des RGF, y compris de réseaux régionaux constitués d'unités et de corridors de conservation génétique *in situ* concernant les espèces prioritaires, pour assurer une conservation dynamique des RGF essentielles et de leur aptitude à évoluer. Le fait de définir et de mettre en œuvre des stratégies de conservation régionales justifie indéniablement la coordination et la collaboration à l'échelon régional. En effet, il est souvent plus efficace et plus rentable d'investir dans des activités régionales conjointes que de multiplier les activités au niveau national, avec les chevauchements que cela suppose.

**Mesures à prendre:** [Analyser les lacunes qui existent en matière de conservation en vue de mettre en place de nouvelles unités de conservation *in situ*.]

Élaborer des méthodologies permettant de formuler des stratégies régionales relatives à la conservation des RGF, y compris des principes destinés à guider leur mise en œuvre, en tenant compte des expériences acquises et en s'appuyant sur les réseaux régionaux existants qui intéressent ces ressources.

[Soutenir les programmes de recherche qui comblent les lacunes en matière de connaissances au niveau régional.] [Mener des études au sujet des incidences du changement climatique sur la maturité des semences des espèces prioritaires afin d'évaluer les capacités de renouvellement de différents écosystèmes forestiers.]

Promouvoir les partenariats fondés sur les écosystèmes et la collaboration régionale en vue de mettre au point des programmes de conservation et d'évaluation des RGF (*in situ* et *ex situ*), conformément aux engagements découlant des réglementations internationales en vigueur.

Mobiliser des ressources en faisant participer les organisations économiques régionales et environnementales déjà en place.

**c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 3)**

14. Selon les avis communiqués au sujet du domaine prioritaire 3, l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des RGF restent un domaine de travail essentiel. Les conclusions du deuxième rapport confirment qu'il faut aller plus loin dans le domaine. Le tableau 3 contient les changements que les personnes ayant répondu au formulaire proposent d'apporter aux priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions d'amendement.

**Tableau 3.** Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 3.

<p><b>Priorité stratégique 12: Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux</b></p>
<p><b>Justification:</b> Des pays ont signalé que de grandes plantations étaient en train d'être créées à de multiples fins, notamment la production de biocombustibles et de fibres issus du bois d'œuvre et la fourniture de divers services environnementaux, comme la mise en valeur de terres dégradées, et la gestion des sols et des eaux. Cependant, la plupart des pays en développement sont dépourvus de systèmes convenables d'approvisionnement en semences forestières, ce qui compromet le succès et la performance de leurs programmes de plantation. Cette préoccupation, qui ressort de la majorité des rapports nationaux, a été classée au titre des domaines d'action prioritaires lors de la plupart des consultations régionales.</p> <p><b>Mesures à prendre:</b> Encourager la création de systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres et l'appui à ces systèmes[, notamment les centres de semences d'arbres et les programmes connexes].</p> <p><u>[Créer des programmes de renforcement des capacités, mener des campagnes de sensibilisation et lancer des programmes d'incitation afin d'encourager la production et l'utilisation de semences forestières génétiquement adaptées.]</u></p> <p>Améliorer la <b>collaboration</b> entre les centres semenciers et <b>élaborer des normes communes de qualité des semences</b> afin de faciliter les échanges de matériel de reproduction forestier au sein des régions et d'appuyer les programmes nationaux de boisement. <u>[Assurer l'application de systèmes de certification et de traçabilité des semences d'arbres.]</u></p> <p><u>[Mettre en place des réseaux de distribution efficaces afin de faire parvenir les semences d'arbres aux utilisateurs finaux.]</u></p>
<p><b>Priorité stratégique 13: Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié</b></p>
<p><b>Justification:</b> Des millions de kilomètres carrés de terres forestières dégradées et perturbées font l'objet d'une grande attention de la part de nombreuses organisations et organismes nationaux et internationaux en tant que sites potentiels pour la remise en état et la restauration des écosystèmes. En revanche, l'importance du choix de sources génétiques appropriées pour l'obtention du matériel de plantation nécessaire est généralement peu prise en compte. Obtenir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures de l'environnement est un enjeu difficile, souvent compliqué par l'ampleur et la nature de cette dégradation/perturbation. Dans ce cas, il peut être nécessaire de procéder à des tests sur le terrain et/ou à une modélisation prédictive.</p> <p><b>Mesures à prendre:</b> Soutenir les recherches et mener de nouveaux travaux pour définir les variables clés qui permettront de choisir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures dans les sites dégradés.</p> <p><u>[Soutenir les centres de recherche et leur fournir des laboratoires adaptés afin de mener de nouvelles études visant à définir les variables clés qui permettront de choisir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures dans les sites dégradés.]</u></p> <p>Élaborer des directives et des outils d'aide à la décision pour éclairer le choix de la composition génétique appropriée du matériel de plantation.</p>

[Élaborer des protocoles en vue de la remise en état et de la restauration d'écosystèmes qui garantissent l'utilisation d'un matériel génétiquement adapté.]

Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance pour évaluer la viabilité et la résilience des populations d'arbres au fil du temps dans les sites remis en état.

**Priorité stratégique 14: Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF**

**Justification:** Compte tenu des préoccupations croissantes que suscitent le changement climatique et ses effets sur les écosystèmes et la performance des systèmes de production liés aux forêts, il est impératif que les parties prenantes à la gestion des RGF aient une meilleure compréhension des espèces forestières et des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques en cours et à venir. La diversité génétique est indispensable à l'adaptation des espèces, tout en permettant la sélection et la reproduction artificielles en vue d'une productivité accrue. Ainsi, la diversité biologique, y compris les RGF, est la clé de la résilience des écosystèmes forestiers et de l'adaptation des espèces forestières au changement climatique.

**Mesures à prendre:** Élaborer des méthodes et des directives normalisées aux niveaux infra-national, national et régional permettant de recenser, de sélectionner et d'utiliser les unités de conservation des espèces, sur la base de facteurs environnementaux et socioculturels, qui sont les principaux éléments déterminant la situation des forêts et des systèmes d'agroforesterie en matière de diversité.

Aider les pays à améliorer la conservation et l'utilisation durable des RGF face au changement climatique:

- en encourageant les pratiques optimales en matière de gestion des RGF, en particulier dans les domaines de la conservation, de l'exploration, des essais, de la reproduction et de l'utilisation durable; ~~et~~
- en favorisant les contributions des RGF à la durabilité environnementale grâce à la mise au point et à l'utilisation de matériel génétique bien adapté.[:]
- [en menant des études concernant les incidences du changement climatique sur les RGF, qui permettront de recenser les espèces les plus vulnérables et les risques encourus par les forêts;]
- [en menant des études visant à trouver des génotypes présentant un potentiel d'adaptation;]
- [en menant des études sur la base génétique de la résilience face au changement climatique dans les populations d'arbres.]

**Priorité stratégique 15: Promouvoir l'utilisation des nouvelles [de] technologies [nouvelles et émergentes] en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable [Alternative: Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies en vue de renforcer et d'accroître le niveau de conservation des RGF et de favoriser leur utilisation durable]**

**Justification:** Les activités d'amélioration des arbres demeurent cantonnées à quelques essences revêtant une importance économique, non seulement pour des raisons financières mais aussi à cause des caractéristiques particulières des arbres. Les arbres sont des plantes pérennes d'une grande longévité, présentant des cycles de régénération amples et une maturité sexuelle tardive. Compte tenu de ces caractéristiques, les recherches portant sur l'amélioration et la reproduction d'essences nécessitent davantage de temps que celles axées sur d'autres cultures. S'il y a lieu, les nouvelles technologies, comme la génomique et la micropropagation, peuvent permettre d'accélérer le processus de sélection et d'exploiter pleinement le potentiel des arbres forestiers. Ces nouvelles technologies se sont avérées utiles pour comprendre la dynamique des écosystèmes forestiers, notamment les processus génétiques. Elles peuvent favoriser l'adoption de mesures pratiques appropriées pour la conservation, la gestion, la restauration et la remise en état durables.

**Mesures à prendre: Promouvoir l'utilisation [de] ~~des nouvelles technologies~~ [émergentes, notamment dans le contexte de la mise en place de banques de gènes,] pour faciliter la conservation et encourager l'utilisation durable des RGF, appuyer les programmes d'amélioration des arbres et renforcer l'utilisation de RGF de qualité dans le cadre des programmes forestiers.**

Évaluer les technologies disponibles et leur efficacité du point de vue de la conservation *in situ* et *ex situ* et de la mise en valeur des ressources génétiques des essences prioritaires.

[Encourager l'utilisation responsable des technologies, en particulier les technologies simples qui sont accessibles, abordables et adaptées sur le plan culturel.]

**Priorité stratégique 16: Mettre en place et renforcer des programmes de recherche [et développement] sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF [Alternative: Créer et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique d'essences forestières afin de tirer le meilleur parti possible des avantages des RGF]**

**Justification:** Outre le bois d'œuvre, les forêts fournissent de nombreux produits revêtant une importance du point de vue des communautés locales et des économies nationales. L'importance des plantes médicinales, des plantes fourragères et des végétaux destinés à l'alimentation humaine est de plus en plus reconnue et elle est soulignée dans de nombreux rapports nationaux. Dans de nombreux pays en développement, une grande partie de la population se soigne grâce à des plantes médicinales. Par ailleurs, le pâturage libre est toujours une pratique courante dans nombre d'entre eux et les forêts sont souvent une source essentielle de fourrage. Ces diverses ressources sont encore tirées de plantes sauvages des terres forestières et, dans certains cas, sont menacées de surexploitation. La domestication des végétaux concernés améliorera l'approvisionnement tout en réduisant la vulnérabilité des ressources génétiques.

**Mesures à prendre:** Évaluer les contributions des espèces forestières aux services environnementaux (conservation des sols et des eaux, fixation du carbone, etc.).

[Évaluer la valeur environnementale, culturelle et économique, actuelle et future, des services écosystémiques.]

Évaluer les contributions des espèces forestières prioritaires aux secteurs de production revêtant une importance au niveau national (bois d'œuvre, fruits, fourrage, huile végétale, légumes, médicaments, etc.).

Développer la reproduction fondée sur des programmes et à usages multiples pour les espèces prioritaires. Encourager les approches participatives en faisant appel aux communautés locales dans le cadre des programmes de sélection et de reproduction des espèces prioritaires, sur la base des caractéristiques souhaitées par les agriculteurs.

[Appuyer les projets de recherche collaboratifs entre les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les partenaires sectoriels.]

[Appuyer la recherche en matière de dynamiques des écosystèmes forestiers, d'essences, d'autoécologie des populations, de RGF et leurs dérivés, notamment en investissant dans des infrastructures de recherche modernes et des technologies de pointe.]

[Former les chercheurs, les techniciens et les étudiants à la reproduction, la domestication et la prospection biologique d'arbres.]

[Créer des protocoles normalisés en vue de l'évaluation génétique, de l'amélioration, de la prospection biologique et de la domestication d'essences forestières, permettant l'application de méthodes comparables et homogènes.]

[Mettre en place des programmes de recherche sur les organismes nuisibles et les maladies qui touchent les RGF et sur la diversité génétique des essences forestières prioritaires.]

[Mettre en place des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les universités afin de mettre en commun les connaissances et les ressources.]

**Priorité stratégique 17: Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et micro-organismes) et les maladies et ravageurs qui menacent les RGF**

**Justification:** Les espèces envahissantes figurent de plus en plus fréquemment parmi les principaux facteurs menaçant les RGF. Celles qui posent le plus de problèmes sont les espèces végétales qui ont la capacité de s'immiscer dans des associations forestières naturelles et/ou peu perturbées et d'y devenir prédominantes, souvent en supplantant des espèces, voire des écosystèmes entiers. Selon les prévisions, les ravageurs et les maladies s'attaquant aux forêts et aux arbres devraient se faire de plus en plus menaçants à mesure que les effets du changement climatique deviendront plus visibles et que la circulation du matériel végétal entre les pays et les continents s'accélèrera.

**Mesures à prendre:** Examiner les normes et protocoles existants, le cas échéant, et, si nécessaire, proposer des ~~protocoles d'application facultative relatifs~~ [règles nationales ou internationales applicables] à la circulation du matériel végétal forestier entre les pays et les régions de manière à éviter la propagation d'organismes envahissants.

Encourager les évaluations nationales concernant des espèces envahissantes ou exotiques et leurs effets sur les RGF, en s'appuyant sur une approche régionale ou écosystémique.

Travailler en collaboration avec la Convention internationale pour la protection des végétaux afin d'inclure les RGF dans la réglementation existante en matière de biosécurité et d'y intégrer les questions liées à ces ressources.

Encourager le renforcement de la recherche sur les ravageurs et les maladies qui affectent les RGF.

[Mettre en place des protocoles normalisés pour suivre, contrôler et éradiquer les espèces envahissantes qui touchent les RGF.]

[Élaborer et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide permettant de détecter dans les meilleurs délais l'apparition d'une nouvelle espèce envahissante, d'une maladie ou d'un ravageur qui touche les RGF et d'intervenir de façon efficace.]

[Créer des plateformes régionales et internationales afin d'échanger des informations, des pratiques optimales et des stratégies de gestion et de coordonner les mesures prises pour lutter contre les espèces envahissantes, les maladies et les ravageurs.]

[Encourager le développement de filières qui contribueront à contrôler et/ou à éradiquer les espèces envahissantes touchant les RGF.]

**d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine prioritaire 4)**

15. Selon les avis communiqués au sujet du domaine prioritaire 4, les cadres stratégiques et institutionnels, notamment le renforcement des capacités et la collaboration internationale, sont essentielles au renforcement de la gestion des RGF. Si le deuxième rapport montre que les pays ont progressé dans ce domaine, il indique aussi qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts. Le tableau 4 contient les changements que les personnes ayant répondu au formulaire proposent d'apporter aux priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 4, pour examen par le Groupe de travail.

**Tableau 4.** Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux priorités stratégiques au titre du domaine prioritaire 4.

<p><b>Priorité stratégique 18: Élaborer des stratégies nationales pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des RGF et leur utilisation durable</b></p> <p><b>Justification:</b> Les politiques et les programmes qui permettraient de gérer la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des RGF de manière adéquate font souvent défaut dans les pays. Compte tenu du nombre de ceux qui interviennent à divers égards dans l'utilisation, le développement et la gestion des RGF au niveau national, il est utile que des stratégies et des programmes nationaux soient élaborés pour fournir un cadre d'action approprié.</p> <p><b>Mesures à prendre:</b> Définir, s'il y a lieu, des outils stratégiques appropriés pour la mise en place d'un cadre national d'action favorisant la conservation durable, <i>in situ</i> et <i>ex situ</i>, des RGF.</p> <p>S'agissant de la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des RGF, développer ou renforcer les capacités institutionnelles qui permettront d'assurer la mise en œuvre des stratégies nationales actuelles ou futures relatives à la conservation de ces ressources, y compris les banques de gènes [et les jardins botaniques].</p> <p>[Renforcer les stratégies nationales qui intègrent la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i>, ainsi que l'utilisation durable des RGF.]</p> <p>[Encourager la participation de spécialistes dans l'élaboration de stratégies nationales pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des RGF et leur utilisation durable.]</p>
<p><b>Priorité stratégique 19: Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial</b></p> <p><b>Justification:</b> De nombreux pays ont indiqué que, compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines, le fait de traiter les besoins et priorités pertinents dans le cadre de programmes et politiques nationaux plus larges portant sur la foresterie et l'utilisation des terres (<del>inventaires forestiers nationaux et zones protégées, par exemple</del>) permettrait de gérer au mieux les RGF, conformément au <del>Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité</del> [plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal].</p> <p><b>Mesures à prendre:</b> Encourager les pays à réviser leurs cadres politiques et juridiques relatifs aux forêts afin d'y intégrer les principales questions liées aux RGF.</p> <p>Revoir et aligner les politiques et programmes relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres de manière à mieux intégrer la dimension des RGF ainsi qu'à contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de ce phénomène.</p> <p>[Promouvoir l'intégration des RGF dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les plans nationaux d'adaptation (PNA).]</p> <p>Revoir les réglementations nationales en matière de biosécurité et, si nécessaire, les modifier de façon à y intégrer les questions liées aux RGF.</p>

**Priorité stratégique 20: Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF**

**Justification:** Au niveau national, il est nécessaire de rechercher des synergies entre les unités de coordination et les points focaux des divers programmes et conventions internationaux afin de permettre un partage des informations et une utilisation des ressources plus efficaces et en vue d'apporter un meilleur soutien aux initiatives prises pour répondre aux priorités nationales en matière de RGF.

**Mesures à prendre:** Améliorer la coopération et les synergies entre les autorités nationales et les points focaux des programmes et conventions internationaux qui concernent les RGF (CDB, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, changement climatique, accès et partage des avantages, Évaluation des ressources forestières mondiales, programmes forestiers nationaux, par exemple).

Créer des cadres nationaux de consultation, qui pourraient prendre la forme de commissions nationales permanentes chargées des RGF, afin d'améliorer la gestion durable de ces ressources dans le cadre de programmes nationaux de recherche et de développement.

[Renforcer ou établir, le cas échéant, une entité de coordination nationale ou un comité de coordination interinstitutionnelle qui facilite la communication et la collaboration entre les parties prenantes de la gestion et de la conservation des RGF.]

**Priorité stratégique 21: Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire**

**Justification:** De nombreux pays ont qualifié de faibles les capacités techniques et scientifiques en matière de RGF. Les programmes de formation universitaire axés sur des domaines comme la conservation des RGF, la sélection des arbres ou la gestion des produits forestiers non ligneux sont souvent rares au niveau national. Dans la majorité des pays, en particulier ceux en développement ou en transition, il est indispensable de renforcer la recherche et l'enseignement sur tous les volets de la gestion des RGF. Il est essentiel de créer, de renforcer et de maintenir en fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement pour renforcer les capacités nationales, qui permettront de planifier la mise en œuvre d'activités prioritaires concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des RGF.

**Mesures à prendre:** Élaborer des modules de formation adaptés à l'appui de la gestion et de l'utilisation durables des ressources génétiques des végétaux forestiers, qui sont une source importante de produits forestiers [ligneux et] non ligneux.

Développer la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle pour tirer parti des informations scientifiques et techniques disponibles, qui alimenteront le contenu des modules de formation.

Organiser des ateliers de formation sur les avancées technologiques récentes, ainsi que visites de découverte à l'intention des scientifiques et des techniciens et des cours de formation à l'intention des décideurs et des gestionnaires forestiers.

Renforcer les programmes et capacités nationaux en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des RGF, et promouvoir la connectivité et la collaboration régionales entre les institutions.

Renforcer la capacité des herbiers nationaux et en améliorer le fonctionnement en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Mettre au point des modules ou des programmes de formation portant sur la gestion des RGF [et améliorer leur accessibilité]. Il pourrait ainsi être nécessaire de: 1) recenser les ressources humaines

qualifiées qui seraient requises à moyen et long termes pour mener des activités nationales de recherche et de développement sur les RGF; et 2) mettre au point des modules de vulgarisation et d'enseignement faisant la part belle aux nouvelles technologies (biotechnologies, par exemple) pour renforcer les capacités nationales en matière d'enseignement sur les forêts et la gestion des RGF.

[Créer des centres de recherche consacrés aux RGF et à leur conservation, équipés de technologies de pointe et de laboratoires adaptés, à l'appui des travaux d'enseignement et de recherche.]

**Priorité stratégique 22: Encourager la participation des communautés [peuples] autochtones et [des communautés] locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation**

**Justification:** De nombreux pays en développement ont entamé un processus de décentralisation, lorsqu'ils ne disposent pas déjà d'une administration décentralisée. Dans ces pays, il est important que la gestion des ressources naturelles, y compris des RGF, tienne compte de ce contexte. Dans certains cas, les mesures réglementaires sont prises au niveau des provinces ou des États. Dans les pays concernés, il est nécessaire de prêter une assistance technique adaptée aux administrations décentralisées pour leur permettre de revoir ou de mettre au point des outils stratégiques garantissant l'utilisation et la gestion durables des RGF, y compris pour protéger, préserver et utiliser durablement ces ressources afin que les communautés autochtones et locales puissent continuer de les utiliser.

**Mesures à prendre:** Élaborer, renforcer ou revoir les politiques locales relatives à la gestion des forêts afin de faire mieux connaître les RGF auprès des communautés locales et de répondre comme il se doit à la nécessité de gérer, de mettre en valeur et d'utiliser de manière durable ces ressources au niveau décentralisé.

Constituer des ressources humaines suffisantes pour contribuer à la bonne gestion des RGF dans le cadre des processus de décentralisation et afin d'améliorer la contribution de ces ressources au développement local.

[Élaborer des politiques, des stratégies, des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation relatifs à la conservation qui mobilisent les peuples autochtones et les communautés locales.]

[Mettre au point des mécanismes de financement participatif et des mesures d'incitation économiques à l'appui d'initiatives communautaires consacrées aux RGF.]

[Mettre au point des systèmes de partage des avantages pour les RGF.]

**Priorité stratégique 23: Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales**

**Justification:** Le transfert et l'échange de matériel forestier de reproduction sont régis par des accords internationaux, qui limitent parfois l'accès à du matériel convenable et empêchent ainsi les programmes de recherche de produire des résultats qui pourraient avoir une incidence réelle.

**Mesures à prendre:** Améliorer la connaissance et la compréhension par les États membres des réglementations internationales en vigueur dans le domaine des échanges de matériel génétique.

Améliorer ou élaborer, dans le respect de la législation nationale et des réglementations internationales, des textes adaptés aux niveaux national et régional qui régiraient les échanges et permettraient d'assurer la tenue de registres concernant les transferts de matériel génétique forestier et leur origine à des fins de recherche, et promouvoir des mécanismes visant à faciliter l'accès à ce matériel à des fins scientifiques au sein des régions.

Renforcer et encourager la ~~création de réseaux régionaux sur~~ [collaboration en vue de faciliter] l'échange de matériel génétique forestier[, et notamment de répondre aux besoins en matière d'atténuation du changement climatique].

[Sensibiliser les chercheurs et les institutions à l'importance de l'application des réglementations internationales et des principes éthiques.]

**Priorité stratégique 24: Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources**

**Justification:** L'insuffisance des ressources financières et humaines est l'un des facteurs les plus courants qui limitent les activités de recherche sur les RGF. Les États membres recommandent donc de renforcer la coopération internationale et régionale pour favoriser davantage les activités d'enseignement et de recherche sur la conservation et la gestion durable des RGF.

**Mesures à prendre:** Encourager la création de nouveaux réseaux [et partenariats – notamment entre les pays, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche –], ou le renforcement des réseaux [et partenariats] existants, afin de mettre en commun les informations, les expériences[, les pratiques optimales] et les savoirs théoriques et pratiques sur les RGF et leur gestion.

Recenser des canaux internationaux de financement (fonds affectés à des activités portant sur le changement climatique, par exemple). [Créer des mécanismes financiers et techniques à l'appui de la coopération régionale et internationale.]

[Encourager la collaboration nationale en vue d'élaborer des pratiques optimales relatives à l'utilisation durable des RGF et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour les menaces transfrontières.]

**Priorité stratégique 25: Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations, en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources**

**Justification:** Il est ressorti de la majorité des ateliers de consultation régionale que la constitution de réseaux était une action prioritaire, qui permettrait d'améliorer le partage des informations et des expériences entre les parties intéressées au niveau mondial.

**Mesures à prendre:** Créer des liens et des mécanismes plus efficaces de manière à améliorer la coordination et la collaboration entre les institutions en matière de technologie, de mise en œuvre de politiques et de partage d'informations [et de pratiques optimales].

[Soutenir les réseaux internationaux existants qui permettent de mettre en commun les connaissances en matière de recherche et de conservation des RGF.]

**Priorité stratégique 26: Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF**

**Justification:** De nombreux pays ont signalé que les décideurs et le grand public n'avaient pas pleinement conscience de l'importance des RGF. Il sera plus aisé pour les parties prenantes de faire leurs besoins et priorités d'action aux niveaux national, régional et international si l'on met en place et l'on encourage des activités de sensibilisation efficaces.

**Mesures à prendre:** ~~Prendre des mesures et mettre au point des outils de plaidoyer afin que~~ [Assurer une communication et un partage efficaces des informations au sujet de] la gestion et [de] l'utilisation durables des RGF ~~puissent faire l'objet d'une communication et d'un partage~~

d'informations efficaces [au moyen de différents supports, notamment les médias traditionnels, les plateformes numériques, les éléments pédagogiques, les réseaux sociaux, les documentaires et les publications scientifiques].

[Mettre en place des activités de sensibilisation destinées à faire connaître l'importance des RGF et à recueillir des observations.]

Appuyer les campagnes internationales visant à faire mieux connaître la situation et les évolutions des RGF ainsi que leur contribution aux objectifs ~~du Millénaire pour le développement~~ [de développement durable], en ce qui concerne notamment la sécurité alimentaire, le potentiel de l'écotourisme, la lutte contre la pauvreté et la durabilité environnementale, et chercher ensuite à obtenir un large soutien aux niveaux gouvernemental et institutionnel ainsi qu'auprès du grand public.

Organiser des formations sur les RGF à l'intention des techniciens et des administrateurs forestiers.

**Priorité stratégique 27: S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF**

**Justification:** La plupart des pays ont indiqué que les ressources dont ils disposaient pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF étaient insuffisantes. Des efforts consentis aux niveaux national et international devraient permettre de transcrire les priorités stratégiques sous la forme d'actions dans le cadre de programmes nouveaux et/ou existants.

**Mesures à prendre:** ~~S'efforcer d'a~~[A]ider les pays et les parties intéressées à concevoir des programmes et des politiques adaptés qui visent la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF et mobiliser des fonds suffisants de manière durable, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Encourager les pays et les parties intéressées à envisager de nouveaux modes de financement, y compris ceux destinés à des activités portant sur le changement climatique et la biodiversité. Appuyer la mise en place de mesures viables visant à encourager des activités de conservation et d'utilisation durables des RGF.

[Encourager la mise en place de partenariats public-privé afin de diversifier les sources du financement de la gestion des RGF.]

[Encourager la création de mécanismes de financement novateurs, notamment des fonds consacrés à la conservation ou des crédits d'émissions de carbone.]

[Mettre au point un plan de financement pour la conservation et la gestion des RGF, qui détermine les priorités en matière d'investissement et recense des sources de financement variées.]

[Réaliser des analyses coûts-avantages des investissements consacrés à la conservation et à la gestion des RGF.]

## V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

16. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:
- i. revoir le Plan d'action mondial, examiner le projet d'amendements figurant dans le présent document et recommander à la Commission d'inviter le Directeur général à porter la version mise à jour du Plan d'action mondial à l'attention de la Conférence, en vue de son examen et adoption;

- ii. recommander au secrétariat de mettre à jour l'introduction du Plan d'action mondial (partie I), les introductions de ses domaines prioritaires et le tableau récapitulatif, s'il y a lieu;
- iii. examiner et réviser, s'il convient, le projet de résolution figurant à l'*appendice I* du présent document et recommander à la Commission d'inviter le Directeur général à porter la résolution à l'attention de la Conférence, en vue de son examen et adoption.

## APPENDICE I

**Réaffirmer la mobilisation de la communauté internationale à l'égard du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières***Projet de résolution*

LA CONFÉRENCE,

**Rappelant** que l'adoption du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Plan d'action mondial)<sup>16</sup> marque un tournant dans l'action internationale en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources génétiques des essences forestières et d'autres espèces végétales ligneuses importantes pour la production forestière, notamment l'agroforesterie,

**Accueillant avec satisfaction** le deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde,

**Constatant** les importantes contributions que les ressources génétiques forestières apportent au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi qu'aux instruments sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification ayant fait l'objet d'accords internationaux,

**Affirmant** que le Plan d'action mondial reste le principal cadre de décision en matière de renforcement de la gestion des ressources génétiques forestières aux niveaux national, régional et international,

[**Adopte** la version révisée du Plan d'action mondial, comme recommandé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;]

**Invite** les membres à:

- **élaborer** des politiques, stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion des ressources génétiques forestières ou à les **renforcer**, le cas échéant;
- **renforcer** l'action à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à **rendre compte** à la FAO des progrès accomplis;
- **recueillir** des informations plus approfondies au sujet de la conservation, de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières afin d'améliorer la gestion de ces ressources;
- **accorder** toute l'attention nécessaire aux aspects génétiques de la gestion des forêts naturelles comme des forêts plantées afin de préserver et de renforcer leur adaptabilité, leur productivité et leur résilience dans le contexte du changement climatique;
- **intégrer** les ressources génétiques forestières dans les politiques et stratégies nationales relatives aux forêts, à la biodiversité, au changement climatique et la désertification;

**Demande** à l'Organisation de:

- **continuer** à faciliter et à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et le processus d'établissement de rapports nationaux afin de suivre les progrès accomplis à cet égard;
- **poursuivre** les efforts visant à faire mieux connaître, à l'échelle internationale, le Plan d'action mondial et l'importance des ressources génétiques forestières;
- **encourager** les travaux sur les ressources génétiques forestières au moment de la mise en œuvre de ses stratégies sur l'intégration de la biodiversité et sur le changement climatique;

---

<sup>16</sup> C 2013/REP, paragraphe 77.

- **veiller** à ce que toutes ses unités compétentes au siège et dans les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux et les bureaux de pays contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO;
- **continuer** à solliciter des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;

**Appelle** l'ensemble des partenaires et des parties prenantes, donateurs compris, à travailler de concert pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial.